



**PATINAGE
QUÉBEC**

Guide de l'accréditation des entraîneurs

Compétitions régionales

2025-2026

7665, boulevard Lacordaire
Montréal, QC H1S 2A7

☎ 514 252-3073

✉ patinage@patinage.qc.ca

🌐 patinage.qc.ca

Procédure d'accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
- **ET** votre nom est indiqué sur la liste des entraîneurs en règle

Scénario 2 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir une accréditation sans frais aux différentes compétitions, vous devez : Présenter la carte de Patinage Québec de la **saison en cours**

- **ET** votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - OU une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 et 2, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous **ne possédez pas** de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle.
- Vous **ne possédez pas** de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - OU une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 4 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1, 2 ou 3, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.



Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.





PATINAGE
QUÉBEC